

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélia, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO Françoise, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /196

**Mise à disposition à temps complet d'une éducatrice de jeunes enfants auprès de
L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Corse,
association gestionnaire du Centre de Ressource Autisme**

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Monsieur le Premier Adjoint expose qu'une demande de mise à disposition à temps complet d'un agent municipal a été formulée par **L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Corse (ADPEP 2B)**. Cette association complémentaire de l'enseignement public est la gestionnaire du Centre de Ressource pour l'Autisme qui possède une implantation à Ajaccio.

Le Centre de Ressource pour l'Autisme créé en 2012 a pour finalité de mettre directement à la disposition de la population locale un dispositif d'évaluation, d'information et de conseil en direction des familles en leur évitant un déplacement sur le continent. La structuration du centre en deux pôles, un situé à Ajaccio et un à Bastia permet d'assurer un accès, notamment en matière de consultation et de suivi, sur l'ensemble du territoire.

Le Centre de Ressource a également pour objectif de proposer de la formation et de l'information aux équipes et aux professionnels de terrain. Cet aspect revêt une grande utilité pour les structures municipales qui accueillent les enfants (direction de la petite enfance, direction éducation et service jeunesse).

Enfin le Centre de Ressource Autisme (CRA) de Corse est intégré au réseau des CRA de France, notamment pour l'utilisation des outils et des ressources.

Un poste d'éducatrice / chef de service, à temps complet, est nécessaire au bon fonctionnement du CRA dans le cadre de la procédure diagnostique et ressources sur le pôle d'Ajaccio.

Les missions dévolues à ce poste sont celles relatives à la fonction d'Educatrice de Jeunes Enfants pour 0.50 ETP et d'organisation et de coordination du service pour 0.50 ETP, sous l'autorité de la direction du CARA.

L'agent concerné est déjà mis à la disposition de l'ADPEP 2B par la Ville pour la moitié de son temps de service (cf. la délibération n°2012-121 du 18 avril 2012). Il serait, à compter du 1^{er} septembre 2014, mis à la disposition de l'ADPEP 2B pour la totalité de ses obligations réglementaires de service. L'association remboursera à la ville la totalité du coût du salaire brut chargé d'éducateur spécialisé payé à Mme SANTANA-CHIAPPE par la Ville d'Ajaccio.

Un nouveau projet de convention entre l'association ADPEP 2B l'agent mis à disposition et la ville d'Ajaccio est joint à ce rapport.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER la mise à disposition à temps complet d'une éducatrice de jeunes enfants auprès de L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Corse, association gestionnaire du Centre de Ressource Autisme suivant les termes définis dans la convention

D'AUTORISER le Député-Maire à signer la convention de mise à disposition jointe à cette délibération,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 61) ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

la mise à disposition à temps complet d'une éducatrice de jeunes enfants auprès de L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Corse, association gestionnaire du Centre de Ressource Autisme suivant les termes définis dans la convention

AUTORISE Le Député- Maire

A signer la convention de mise à disposition jointe à cette délibération,

PRECISE

Que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la Ville, exercice 2014,

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2014

Publication : 05/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

